

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF892

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 27 à 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 27 à 34 prévoient un alourdissement pluriannuel de la fiscalité sur le gazole consommé pour les besoins des moteurs qui réalisent des travaux statiques aux fins de la réalisation d'activités économiques et des moteurs de propulsion des engins qui ne circulent pas habituellement sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Le présent amendement propose de supprimer cette augmentation de fiscalité.